

1

(N^o 160.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 JANVIER 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la pétition du nommé Henri Emery.*

MESSIEURS,

Henri Emery, employé dans les bureaux du cadastre de la province de la Flandre orientale, est né à Angoulême, département de la Charente (France), le 11 novembre 1811, et il habite la ville de Gand depuis 1827, époque de son entrée en Belgique.

Le pétitionnaire est célibataire et ne possède aucune propriété en Belgique; sa conduite est exemplaire, il est assez instruit, et il n'a jamais donné la moindre occasion de faire suspecter ses opinions.

Une des autorités consultées pense que sa demande en naturalisation ordinaire peut être accueillie; une autre estime que, quoi qu'il réunisse les conditions voulues par la loi du 27 septembre 1835, il ne coûte cependant pas qu'il ait des titres suffisants pour obtenir la faveur qu'il sollicite.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

DU BUS aîné.
